



Conseil économique et social

Distr. générale
7 avril 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Débat sur les activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 24 février 2016, à 10 heures.

Présidence : M. Palma Cerna (Vice-Président) (Honduras)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)

Table ronde : « *Approches de partenariats: comment assurer la responsabilité, la cohérence et l'évaluation de l'impact?* »

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (*suite*)
- c) Coopération Sud-Sud au service du développement (*suite*)

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-02941X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Palma Cerna (Honduras), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite) (A/71/63-E/2016/8)

Table ronde : « Approches de partenariats: comment assurer la responsabilité, la cohérence et l'évaluation de l'impact? »

1. **M. Dossal** (Fondateur et Président du Forum mondial pour des partenariats), modérateur, appelle à une mutualisation des efforts des gouvernements, du secteur privé et des fondations tout en insistant sur la transparence et la responsabilité, afin de lever les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Il invite les participants à échanger leurs points de vue sur la possibilité de dynamiser le processus des objectifs de développement durable grâce à la responsabilisation et aux partenariats et à examiner les moyens de mesurer et d'évaluer l'impact des résultats.

2. **M. Mayaki** (Président-Directeur général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Union africaine), intervenant, constate qu'entre 1960 et 2000, les politiques en Afrique ont été menées à l'échelon national et dictées par les donateurs, en l'absence de capacités suffisantes de planification. Depuis la création de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001, la dimension régionale a été renforcée par un nombre croissant de partenariats, des positions communes ont été définies plus fréquemment dans le contexte africain et les investissements étrangers directs ont fortement augmenté. Grâce aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les capacités et processus de planification ont été relancés à l'échelon national.

3. Concernant les tendances émergentes, du fait de la réduction significative de l'aide publique au développement, la priorité est désormais donnée à l'amélioration de la gestion des finances publiques et à

la mobilisation des ressources domestiques. Dans le paysage du développement, une mobilisation accrue des ressources domestiques et un engagement accru avec le secteur privé ont progressivement pris le pas sur la dépendance à l'égard des donateurs. À titre d'exemple, la plupart des infrastructures africaines des secteurs de l'énergie, des transports et des technologies de l'information et des communications reposent fondamentalement sur des partenariats public-privé.

4. L'Afrique s'efforce également d'arrêter davantage de positions communes, telles que l'Agenda 2063, axé sur l'industrialisation. Or, accorder la priorité à l'industrialisation est le meilleur moyen de créer des emplois pour les jeunes, qui constituent l'essentiel de la population, répondant ainsi à la préoccupation majeure des responsables politiques de ce continent. Le NEPAD met l'accent sur l'industrialisation dans les partenariats qu'il développe.

5. Les 10 prochaines années seront marquées par une montée en puissance du régionalisme et du localisme, une évolution qui affectera le rôle joué par l'État. La tendance est à une conception à la fois descendante et ascendante des politiques et à une participation plus forte de la société civile et du secteur privé.

6. L'initiative « Énergie durable pour tous », conçue dans le contexte des Nations Unies, est un excellent exemple de partenariat fructueux, en ce qu'elle a favorisé l'harmonisation et la cohérence. La plateforme africaine de l'initiative « Énergie durable pour tous », hébergée par la Banque africaine de développement, est une instance intégrée de planification multidimensionnelle et de coordination entre la Banque africaine de développement, le NEPAD, la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle intervient par ailleurs en tant qu'organe inclusif de mobilisation, capable de réunir les coordonateurs nationaux, la société civile, le secteur privé, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le système des Nations Unies et les membres fondateurs. L'initiative « Énergie durable pour tous » et sa plateforme africaine ont développé des outils concrets et pratiques qu'il conviendrait d'exploiter pour réaliser le Programme 2030.

7. L'Afrique s'est également engagée dans plusieurs plateformes de coopération multilatérale jugées stratégiques. Dans ce contexte, et grâce à ses

institutions panafricaines, le continent entretient des relations solides avec l'Inde, la République de Corée, la Chine, l'Amérique du Sud, la Turquie, la Ligue des États arabes et l'Union européenne. M. Mayaki se félicite par ailleurs des initiatives multilatérales telles que la Conférence Internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). La TICAD 5 a ouvert la voie à la participation du secteur privé, ce qui a permis la mise en œuvre d'initiatives clefs dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures.

8. Un certain nombre de facteurs contribuent au succès de ces initiatives, dont l'apprentissage par la pratique; la participation inclusive de multiples acteurs représentatifs à un stade précoce de la définition du processus; la libre appropriation locale des initiatives menées aux niveaux national, régional et continental; le consensus mondial et la prise de conscience de l'importance de ces actions; et la cohérence et l'harmonisation des objectifs et outils. Les partenariats doivent être authentiques, équilibrés et alignés sur les plans et priorités existants. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle essentiel à jouer pour préserver ces facteurs de succès.

9. **M. Dossal** (Fondateur et Président du Forum mondial pour des partenariats) demande aux participants d'échanger leurs points de vue sur le meilleur moyen de s'associer au NEPAD pour soutenir les programmes en Afrique.

10. **M. Mayaki** (Président-Directeur général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Union africaine) précise que le NEPAD a mis en place la plateforme « Grow Africa » en partenariat avec le Forum économique mondial. Ce dernier a décidé de s'associer au NEPAD pour améliorer la productivité agricole et attirer des entreprises multinationales spécialisées dans l'agriculture. « Grow Africa » a créé un espace d'interaction entre le secteur privé international, le secteur privé africain et les gouvernements africains et bénéficie de la participation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le processus d'apprentissage par la pratique a conduit à des innovations institutionnelles reposant sur les besoins concrets aux niveaux national et régional.

11. **M. Dossal** (Fondateur et Président du Forum mondial pour des partenariats) indique que les futurs défis posés au développement imposent des financements novateurs. La Banque islamique de

développement conduit un certain nombre de programmes de soutien au développement socioéconomique dans ses États membres. Il invite M. Aqa, Vice-Président chargé de la coopération et du renforcement des capacités à la Banque islamique de développement, à faire part de ses commentaires à propos des partenariats, de la responsabilité et de l'uniformité des normes.

12. **M. Aqa** (Vice-Président chargé de la coopération et du renforcement des capacités, Banque islamique de développement), intervenant, affirme qu'aucune institution ne peut relever seule les défis de plus en plus complexes posés au développement, d'où l'inscription du concept de coopération dans les statuts de la Banque islamique de développement. Le Groupe de la Banque islamique de développement, organe de la Coopération islamique en charge du développement et composé de la Banque proprement dite, de la Société internationale islamique de financement du commerce, de la Société islamique pour le développement du secteur privé, de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation et de l'Institut islamique de recherche et de formation, est en mesure de traiter les problèmes de développement de manière globale et innovante.

13. La Banque islamique de développement a noué des partenariats de coopération historiques avec d'autres institutions internationales, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement (OCDE/CAD), le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, le système des Nations Unies, l'Union européenne, la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement. Elle a récemment intensifié ses discussions et son engagement dans ces forums afin de renforcer l'efficacité de la coopération au service du développement. Ses récentes discussions avec l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont donné lieu à des actions concrètes menées en coopération et partenariat.

14. Le Groupe de la Banque islamique de développement a développé de nombreuses pratiques novatrices susceptibles de renforcer significativement les ressources pour la mise en œuvre du Programme 2030 et d'améliorer l'efficacité et l'efficience. Au cours des trois dernières années, le montant net des

projets approuvés par la Banque s'est élevé en moyenne à 10 milliards de dollars par an. Un autre programme de financement servira à faciliter les transactions commerciales et l'assurance-crédit à l'exportation. Le Groupe a également mobilisé des ressources supplémentaires, tant au plan national qu'international, par exemple au travers des programmes de *sukuk* (obligations islamiques) en faveur du développement, comme récemment au Bénin. D'autres institutions n'ont pas exploré l'idée des obligations et des dotations en faveur du développement, bien que ces instruments puissent radicalement transformer les façons de lutter contre la pauvreté, le chômage et d'autres problèmes actuels.

15. Au cours des 15 prochaines années, la Banque prévoit d'investir près de 150 milliards de dollars dans des cibles liées aux objectifs de développement durable et, plus important, envisage de nouer des partenariats avec d'autres institutions. Elle a récemment lancé, avec les Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale, une initiative de financement novatrice dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui a besoin du secteur privé pour investir dans le développement et la stabilité. En partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates, la Banque islamique de développement a lancé une facilité de financement pour s'attaquer aux problèmes de pauvreté et de santé, en améliorant l'emploi agricole, la sécurité alimentaire et les infrastructures rurales dans les pays les plus pauvres. Les aides seront accordées aux pays qui ne sont pas en mesure d'obtenir des prêts concessionnels, afin de leur permettre d'accéder aux crédits. Trente pourcent de la facilité représentent la subvention proprement dite, le reste servant au déblocage de prêts concessionnels de la Banque.

16. La politique d'allocation de subventions devrait être poursuivie, mais ne sera pas suffisante pour apporter les changements indispensables à l'atteinte du développement et à la réduction de la pauvreté. Le mécanisme « Triple-Win » – qui associe des subventions à des prêts bancaires et dont les responsables politiques nationaux endossent la responsabilité – est une avancée permettant de mieux affronter les défis recensés par les objectifs de développement durable.

17. En vertu des principes islamiques, les activités de financement doivent être en lien avec l'activité économique et la productivité réelles, ce qui les rend moins sensibles aux chocs et aux turbulences. Un autre principe important est celui de l'inclusion financière,

qui réunit des individus, des personnes aisées, le secteur privé, des acteurs du développement et des gouvernements dans le but de construire des partenariats en faveur du développement. À titre d'exemple, la Banque a récemment financé en Turquie une initiative du secteur privé dans le domaine des soins de santé, dont la garantie a été apportée par le gouvernement turc.

18. La fragilité, qu'elle soit liée à un conflit ou touche les marchés, les institutions et l'économie, est l'un des défis clés qu'il convient de relever. La Banque islamique de développement ne peut pas agir en tant qu'institution humanitaire, de développement ou de maintien de la paix, c'est pourquoi elle concentre son action sur l'investissement dans la prévention. Selon divers rapports, 31 des 33 pays touchés par un conflit sont membres de la Banque islamique de développement. Cette dernière est par conséquent fortement préoccupée par le fait qu'après 2030, 500 millions de personnes vivront encore sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour dans les pays affectés par un conflit.

19. Un investissement important dans la jeunesse est la clef pour réaliser les objectifs de développement durable, assurer la pérennité et prévenir les chocs économiques. Des approches plus innovantes de la création d'emploi et des infrastructures de développement sont indispensables, car les générations futures ne se contenteront pas de rechercher un emploi, elles réclameront également un environnement propice aux activités entrepreneuriales.

20. **M. Dossal** (Fondateur et Président du Forum mondial pour des partenariats) précise qu'après l'audition de M^{me} Kingo, Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies, les participants devraient se pencher sur les possibilités d'amélioration de la coordination interagences et examiner ce que le système des Nations Unies pourrait faire pour jouer un rôle moteur dans cette action.

21. **M^{me} Kingo** (Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies), panéliste, déclare que pour réaliser le Programme 2030, il est impératif d'augmenter le nombre, l'envergure et l'impact des partenariats et de faire de l'intégrité leur priorité majeure. Les Nations Unies ont grandement amélioré leurs partenariats au cours des dernières années et ont pu tirer les enseignements de ces expériences afin de parvenir plus rapidement au succès.

22. Le Pacte mondial des Nations Unies est l'interlocuteur de facto des Nations Unies pour les questions de l'entreprise. Il a poussé les entreprises à adopter des principes universels et à s'associer avec l'ONU pour s'attaquer aux grands problèmes, en se fondant sur dix principes universellement reconnus relevant des domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Chaque année, les 8 000 entreprises participant au Pacte mondial sont tenues de présenter une Communication sur les progrès, une déclaration publique des avancées enregistrées dans la mise en œuvre des 10 principes et un mécanisme essentiel de responsabilisation. Les entreprises ne soumettant pas leur communication risquent d'être rayées de la liste des participants. Au cours de ses 15 ans d'existence, le Pacte mondial s'est ainsi séparé de 6 000 entreprises. Il a également produit la plus importante étude annuelle sur l'intégration des 10 principes dans les stratégies et activités des entreprises. Le Pacte mondial exploite les communications sur les progrès et l'étude annuelle pour mieux comprendre la contribution des entreprises aux objectifs de développement durable, identifier de nouvelles opportunités de dynamiser les marchés et progresser sur la voie de la réalisation des objectifs mondiaux. Prises conjointement, la communication sur les progrès et l'étude annuelle fournissent des modèles de suivi et de responsabilisation que d'autres initiatives des Nations Unies souhaiteront peut-être examiner lors de la conception de mesures destinées à surveiller les progrès des partenariats après 2015.

23. Les réalisations au plan local seront décisives pour le succès du Programme 2030; le Pacte mondial a un rôle à jouer en traduisant les objectifs mondiaux en actions opérationnelles au niveau des entreprises locales. La semaine dernière a été lancée la campagne des pionniers locaux des objectifs de développement durable, qui vise à recenser dans toutes les régions du monde des dirigeants de moyennes et grandes sociétés et des acteurs du changement faisant déjà la preuve que l'entreprise peut être une force de progrès et contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La deuxième phase de la campagne, qui débutera en juin 2016 à l'occasion du Sommet des dirigeants sur le Pacte mondial, aidera les réseaux locaux à développer des stratégies et des activités à l'échelle nationale pour donner un degré de priorité élevé aux objectifs de développement durable et à organiser des dialogues multipartites inspirant de nouveaux partenariats et contribuant aux plans de

développement nationaux. Le Pacte mondial utilise ses ressources en ligne pour appuyer ces actions locales. Le site du Pacte « business.un.org » est une plateforme qui rapproche le monde des affaires et les Nations Unies, leur permettant de partager des occasions de nouer des partenariats et mener des projets, notamment au niveau local.

24. En janvier 2016, le Pacte mondial a présidé une réunion de dirigeants de grandes entreprises et de hauts responsables des Nations Unies à Davos afin de discuter des partenariats public-privé et des objectifs de développement durable. Les dirigeants d'entreprises ont recommandé aux Nations Unies de briser les cloisonnements et de coopérer par-delà les problèmes et les objectifs; de travailler « de façon plus stratégique » avec le secteur privé (trop souvent, le secteur privé est considéré exclusivement comme une ressource financière, alors que les entreprises souhaitent offrir aux Nations Unies leurs compétences, leurs connaissances et leur expertise); d'assumer plus de risques, de combattre sa bureaucratie et de parler le langage de l'entreprise; de soutenir de nouvelles initiatives audacieuses et tirer les enseignements des succès et des échecs des partenariats; d'édifier et renforcer des coalitions locales pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de faire des sociétés qui ont les principes moraux les plus élevés, des partenaires privilégiés. Les entreprises qui soutiennent les valeurs et principes des Nations Unies au travers du Pacte mondial et rendent publiquement compte de leur engagement tous les ans sont potentiellement de meilleurs partenaires à long terme du système des Nations Unies.

25. Le Pacte mondial intervient dans la coordination, le renforcement des capacités et le partage de connaissances afin d'aider les Nations Unies à établir cohérence, impact et intégrité dans tous les partenariats conclus avec le monde des affaires. Avant d'élaborer des directives nouvelles ou supplémentaires relatives aux partenariats avec des entreprises, il appartient aux Nations Unies de s'assurer que le cadre existant est convenablement mis en œuvre sur la base d'approches communes. Les Directives pour une coopération entre les Nations Unies et le secteur privé fondée sur des principes, publiées par le Secrétaire général en août 2015, offrent un cadre commun essentiel pour préserver l'intégrité et l'indépendance de l'Organisation dans toutes les activités menées en partenariat avec le secteur privé. Les directives

imposent aux entités de l'ONU de divulguer toutes leurs activités, une exigence posée également par les États Membres dans la résolution 70/224 de l'Assemblée générale intitulée « Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés ». Sans la divulgation complète de tous les partenariats, il serait difficile de mesurer les résultats et de renforcer progressivement l'impact.

26. Comme noté dans la directive, les entités des Nations Unies doivent rendre facilement accessibles sur leurs sites web les informations concernant leurs partenariats. Le site « business.un.org » pourrait servir de guichet unique pour toute personne cherchant à avoir une vue globale des activités en partenariat des Nations Unies. Des progrès pourraient aussi être réalisés en travaillant ensemble sur le devoir de précaution. Le système des Nations Unies partageant le risque afférent aux partenariats, il devrait également partager la gestion de ce risque. En mettant en commun les informations recueillies lors de la sélection des partenaires, les organismes des Nations Unies pourraient avoir l'assurance de choisir en toute occasion les partenaires adéquats.

27. **M. Dossal** (Fondateur et Président du Forum mondial pour des partenariats) espère que le site « business.un.org » servira également de vitrine de présentation des réussites et des enseignements tirés et de plateforme pour de nouvelles opportunités de partenariat.

28. Se tournant vers l'animateur, M. Gass, l'orateur s'enquiert de sa vision des efforts à déployer par les Nations Unies pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable et de la contribution que le secteur privé et la société civile pourraient apporter.

29. **M. Gass** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Département des affaires économiques et sociales), intervenant, évoque, en plus de la base de données du site « business.un.org », la plateforme « sustainabledevelopment.un.org », qui enregistre pour l'heure 1 942 partenariats.

30. Un des grands changements induits par le Programme 2030 est le passage d'une responsabilité des donateurs envers les bénéficiaires à une responsabilité de l'État envers le peuple. La responsabilité de la mise en œuvre a été confiée à

l'échelon national, tout en préservant la solidarité entre les pays. M. Gass demande si les nouveaux partenariats renforcent la relation entre l'État et la population ou s'ils relient et lient les bénéficiaires aux donateurs, au quel cas on peut s'interroger sur leur bien-fondé.

31. Le deuxième changement de paradigme étant l'engagement de ne laisser personne pour compte, l'orateur se demande si les partenariats de nouvelle génération prennent des mesures stratégiques en identifiant les plus vulnérables, en analysant les risques qu'ils courent et en s'attachant en priorité à toucher les plus à la traîne, établissant ainsi une passerelle entre la consolidation de la paix et le développement.

32. M. Gass voudrait également savoir si les valeurs défendues par les partenariats sont véritablement communiquées et transmises à tous les partenaires et si elles font réellement partie de l'ADN de tous les partenaires.

33. Le Programme 2030 attachant une grande importance à l'uniformisation des règles et à la réduction des inégalités, on peut s'interroger sur l'équité du partage des risques dans les partenariats. Dans certains cas, des donateurs tentent de transférer l'ensemble des risques aux partenaires.

34. L'orateur s'enquiert enfin du sens de l'expression « partenaire des Nations Unies » et de ce qui distingue un partenariat avec les Nations Unies des autres partenariats. Quelle sera la contribution des partenariats des Nations Unies au Programme 2030? Ces partenariats doivent-ils se conformer à certaines valeurs? Doivent-ils être en cohérence avec les décisions d'un organe intergouvernemental? Quelles sont les implications de ces partenariats en termes de responsabilité?

35. **M. Dossal** (Fondateur et Président du Forum mondial pour des partenariats) demande aux participants d'expliquer comment ils envisageaient cette création de valeur grâce à des efforts collectifs et de répondre à certaines des questions soulevées par M. Gass.

36. **M. Aqa** (Vice-Président chargé de la coopération et du renforcement des capacités, Banque islamique de développement) déclare que la focalisation sur les causes profondes des problèmes existants permet de rapprocher les intérêts des gouvernements (ceux qui sont au pouvoir), du secteur privé (en quête d'un profit légitime) et de la population (qui souhaite un niveau de

vie décent). Concernant la situation des jeunes, des institutions et systèmes vieux de plusieurs décennies ont été menacés en un instant par des mouvements populaires massifs, signe d'un risque et d'une fragilité. Dans ces situations, tout le monde est solidaire. En termes de partage concret du risque, de responsabilité et de reddition de comptes, l'exemple cité précédemment – dans lequel des subventions sont allouées, les gouvernements souscrivent des emprunts et le secteur privé investit – resserre les liens entre toutes les parties prenantes. Ces modèles sont globaux, ils placent les gouvernements aux commandes et permettent aux citoyens de constater comment et par qui ils sont servis, une situation propice à la stabilité et au renforcement du contrat social entre les peuples et leurs gouvernements.

37. **M. Mayaki** (Président-Directeur général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Union africaine) déclare qu'en tant que principal observateur et acteur à l'échelon national, l'ONU s'est forgée une crédibilité incontestable dans le paysage du développement. La capacité des États à relever les défis ne peut progresser au même rythme que celui souhaité par le secteur privé et la société civile. Les Nations Unies peuvent contribuer à combler cette lacune, ce qui permettra une meilleure conception des politiques au niveau national.

38. **M^{me} Kingo** (Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies) évoque le mystère dont sont souvent auréolés les partenariats, alors qu'en fait il s'agit simplement de plusieurs organisations collaborant à la résolution d'un problème de manière à en tirer toutes une valeur ajoutée. Des entreprises travaillent depuis de nombreuses années en partenariat, sans pour autant insister sur cette collaboration ou employer le terme de « partenariat ».

39. Pour mettre en œuvre le Programme 2030, il faut impérativement des partenariats, une coopération et un front commun entre le monde des affaires et les Nations Unies pour résoudre les problèmes. L'entrepreneuriat et l'expérimentation des partenariats doivent laisser place à une phase de généralisation, dans laquelle les entités des Nations Unies nouent avec des entreprises des partenariats dégageant une valeur ajoutée pour l'ensemble des acteurs impliqués. Pour une organisation hautement intègre comme l'ONU, il est important de choisir des entreprises adéquates pour établir des partenariats – celles qui défendent les mêmes valeurs et partagent la même vision du monde –

afin d'éviter tout risque d'atteinte à sa réputation. Toute entreprise travaillant en partenariat avec une entité des Nations Unies devrait être tenue de se conformer aux dix principes du Pacte mondial, ne serait-ce que pour garantir le respect d'une norme minimale. Dans tous les organismes des Nations Unies, des bonnes pratiques doivent être identifiées pour contrôler les progrès des partenariats et leur intégrité, et évaluer les entreprises.

40. **M^{me} von Steiger Weber** (Suisse) juge important d'examiner ce qui différencie les partenariats des Nations Unies des autres partenariats, car ces spécificités sont sources de valeur ajoutée et seront essentielles pour la mise en œuvre du Programme 2030. Les activités des Nations Unies comportent nécessairement des risques, le développement étant en lui-même un risque. D'où la nécessité de développer une culture de l'apprentissage, en l'occurrence d'apprentissage à partir des échecs. L'ONU pourrait consacrer davantage de ressources à la mise en place d'une culture de gestion du risque, en prenant comme point de départ le Programme 2030. En tant que dépositaire universel des normes souscrites par tous les États Membres, les Nations Unies doivent continuer à garantir une vigilance raisonnable, la responsabilité et la transparence lors de la conclusion de partenariats. Le fonctionnement de l'ONU doit être moins bureaucratique, de manière à combler efficacement le fossé entre les gouvernements et la société civile et le secteur privé. Le Pacte mondial devrait encourager ses participants à insister davantage sur le développement durable et tendre la main aux investisseurs.

41. L'oratrice s'enquiert de ce que les Nations Unies doivent faire pour impliquer les partenaires de la Banque islamique de développement et du Pacte mondial afin d'améliorer la mise en œuvre du Programme 2030.

42. **M^{me} Naeem** (Observatrice des Maldives), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, déclare que la mise en œuvre des objectifs de développement durable nécessitera une appropriation par des acteurs à tous les niveaux. Les forums de mise en relation et de partenariat pour la coopération en faveur du développement rattrapent rapidement les pratiques traditionnelles d'aide. Il convient désormais de déterminer comment assurer le suivi de ces partenariats et comment gérer leur nombre de plus en plus élevé.

43. Le but du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement, créé dans le contexte des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), est d'assurer le suivi des plus de 300 partenariats – dont beaucoup conclus entre des États Membres et des organismes de l'ONU et le système des Nations Unies pour le développement – qui ont été annoncés lors de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement au Samoa. Le Forum sur les partenariats avec le secteur privé, tenu au Samoa, dispose de son propre mécanisme de suivi et une deuxième session de suivi a été organisée.

44. Il est urgent d'établir des modèles communs de rapport afin de juger de l'efficacité de ces partenariats et de déterminer les défis auxquels ils sont confrontés sur le terrain. Pour permettre aux partenariats de rendre aisément compte de leur activité, un modèle standardisé et uniforme de rapport est actuellement en cours d'élaboration, qui permettra d'effectuer des comparaisons et d'identifier les défis, tendances et bonnes pratiques.

45. **M. Dossal** (Fondateur et Président du Forum mondial pour des partenariats) affirme que les États Membres doivent être prêts à accepter certains risques lorsqu'ils s'engagent dans des partenariats. La mise en place de normes et de mécanismes d'établissement de rapports communs, éventuellement par le Conseil économique et social, pourrait permettre aux partenariats de proliférer.

46. Bien que le Pacte mondial affiche plus de 12 000 signataires, ces entreprises n'ont pas noué de partenariats via le Pacte. Le site web « business.un.org » n'a pas non plus été alimenté par le système des Nations Unies, contrairement au site internet dédié aux objectifs de développement durable. D'où la distinction établie entre ces deux initiatives au sein du système des Nations Unies. Il appartient à l'ONU d'exercer le leadership à cet égard.

47. L'orateur demande aux participants comment soutenir la collaboration intergouvernementale et contribuer à l'établissement de normes.

48. **M^{me} Kingo** (Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies) déclare que le Pacte mondial consulte régulièrement le site « business.un.org » pour s'inspirer de certains partenariats encourageants déjà en place entre les

Nations Unies et des entreprises. L'un des fondements possibles pour commencer à construire une culture de l'apprentissage dans le domaine des partenariats pourrait être le réseau d'agents de liaison des Nations Unies avec les entreprises, qui a discuté des normes minimales et des processus communs à l'ensemble du système des Nations Unies. Ce système doit se préparer aux risques engendrés par la prolifération des partenariats et faire preuve de vigilance. Des normes minimales, l'apprentissage et la production de rapports devraient être instaurés à l'échelle du système afin de parvenir à l'excellence opérationnelle dans les partenariats avec les entreprises.

49. **M. Dossal** (Fondateur et Président du Forum mondial pour des partenariats), notant le partenariat stratégique formé par M. Mayaki avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, demande comment des initiatives similaires pourraient être engagées par les Nations Unies. Il convient de la crédibilité et du leadership que pourrait apporter l'ONU et s'interroge sur la façon dont les Nations Unies pourraient établir des normes pour les partenariats multipartites.

50. **M. Mayaki** (Président-Directeur général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Union africaine) précise que sur la plateforme Grow Africa, l'Union africaine et la FAO veillent à ce que les investisseurs privés appliquent les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires dans les lettres d'intention concernant la production agricole. En 2015, l'Union africaine, en coopération avec le Pacte mondial, a présenté 16 projets régionaux d'infrastructure, qui avaient été jugés prioritaires dans le Programme de développement des infrastructures en Afrique. Grâce à cette coopération, l'Union africaine a pu concevoir à l'échelle du continent un réseau d'entreprises qui sera informé de ces projets régionaux d'infrastructure. Elle a également pu s'attaquer au problème crucial de la préparation préliminaire du projet en explorant les moyens de combler le déficit de capacités. Le principal problème en matière de développement des infrastructures n'est pas le manque de ressources financières, mais celui de projets bien conçus.

51. **M. Aqa** (Vice-Président chargé de la coopération et du renforcement des capacités, Banque islamique de développement) est d'avis qu'il faut décourager la compétition pour les ressources. Les gouvernements doivent prendre en charge les institutions locales, dont

les capacités doivent être développées plutôt que remplacées, surtout dans les régions sortant d'un conflit ou d'une catastrophe, mais aussi dans l'ensemble du spectre du développement. L'accent doit être davantage placé sur les résultats et l'impact des programmes que sur leur volume et leur envergure.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

- a) **Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite)** (A/71/63–E/2016/8)
- b) **Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (suite)** (E/2015/34/Rev.1, E/2015/35, E/2016/4, E/2016/14 et E/2016/36)
- c) **Coopération Sud-Sud au service du développement (suite)**

Débat général

52. **M^{me} Kasese-Bota** (Observatrice de la Zambie), parlant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, déclare que le système des Nations Unies doit intensifier la mobilisation des moyens au niveau national afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 par ces pays. Ce programme insiste sur la nécessité de nouer des partenariats pour la réalisation de ses six priorités.

53. Les pays en développement sans littoral ont besoin de partenariats et de coopération au service du développement, y compris une coopération Sud-Sud, ainsi qu'une assistance financière et technique, pour parvenir au développement durable. L'oratrice appelle à l'établissement d'un système de transit sûr, fiable et efficace pour aider ces pays à réduire significativement les frais commerciaux et à augmenter leur compétitivité sur les marchés commerciaux internationaux. Il est

également vital de s'appuyer sur leurs capacités productives pour leur permettre de diversifier leurs productions, de favoriser la transformation structurelle afin de compenser leur baisse de productivité dans l'industrie et l'agriculture, et de renforcer leur résilience aux changements climatiques et autres chocs économiques, sociaux et environnementaux. Le développement du secteur privé et l'entrepreneuriat doivent être encouragés.

54. Les pays en développement sans littoral doivent être dotés des moyens de mettre en œuvre le développement durable, et bénéficier notamment de plus d'aide publique au développement, de plus d'aide pour le commerce et d'une assistance renforcée pour le contrôle et le suivi. Des investissements directs étrangers sont également nécessaires pour les secteurs présentant un fort potentiel de stimulation de la croissance économique, du développement et de la réduction de la pauvreté par le biais de l'emploi, du transfert de ressources financières, de la technologie et de l'innovation, des techniques de gestion améliorées, du développement des infrastructures et d'une meilleure productivité.

55. **M. Favre** (Suisse) précise que l'étude des programmes de pays a montré l'amélioration du positionnement stratégique et de la pertinence des Nations Unies à l'échelon national grâce à l'approche « Unis dans l'action ». La mise en œuvre cohérente de cette initiative, qui inclut un système de coordonnateurs résidents doté des ressources financières adéquates et la pleine application des procédures opérationnelles normalisées, devrait être complétée par des mesures prises au niveau des sièges pour prévenir qu'une décision adoptée à l'échelon d'une entité puisse interférer avec l'approche « Unis dans l'action » au niveau national.

56. Une entité de coordination plus robuste, indépendante, neutre et responsable est indispensable pour réaliser le mandat du Programme 2030 à l'échelle du système. Elle rendrait des comptes à tous les membres du système des Nations Unies pour le développement, renforçant ainsi la gouvernance horizontale du système. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, elle serait dépourvue de toute fonction de mise en œuvre et capable de gérer les fonds pour des actions à l'échelle du système, et ce afin de renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies.

57. L'adoption d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du Programme 2030 constituerait un pas en avant important qui pourrait s'appuyer sur les avantages comparatifs de l'Organisation qui résident dans son rôle normatif, fédérateur et de renforcement des capacités. Cette stratégie clarifierait les rôles, responsabilités et domaines d'action de toutes les entités des Nations Unies dans chaque type de contexte, en particulier dans les pays les moins développés, à revenu intermédiaire et affectés par un conflit ou une catastrophe, ce qui réduirait d'autant les chevauchements, les lacunes et les doubles emplois. Le Secrétaire général pourrait être chargé de formuler une stratégie de ce type, par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, sur la base des orientations stratégiques qui se dégagent de l'examen quadriennal complet de 2016. Le Conseil économique et social pourrait assurer la responsabilité de la supervision de cette stratégie à l'échelle du système.

58. Il est envisageable de renforcer la responsabilisation au niveau local et la supervision des activités de l'ONU. Un conseil local pourrait être mis en place pour accroître l'implication du gouvernement bénéficiaire ainsi que des principaux acteurs de développement présents dans le pays, y compris les organisations de la société civile et du secteur privé.

59. **M^{me} Fofana** (Burkina Faso) indique qu'en dépit de progrès significatifs, notamment l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis Abéba, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de l'Accord de Paris, de nombreux défis restent à relever. La transformation du monde appelle à des changements dans les comportements, dans la gouvernance, dans la coopération et dans les modes de gestion tant au niveau international, régional, que national et même local.

60. Pour mettre en œuvre le nouveau programme de développement, le système des Nations Unies pour le développement devrait être doté d'un modèle de coordination intégrée à même de renforcer la collaboration et la coopération entre les divers organes, leur permettant de travailler en parfaite synergie et de manière plus efficace sur le terrain. Un partenariat plus renforcé avec des États sera nécessaire dans le cadre du financement des activités et de l'échange de données statistiques, pour une meilleure formulation des

politiques et prise de décision. Les programmes devraient être adaptés aux besoins de chaque pays ou groupe de pays, notamment en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté, le règlement des crises humanitaires, la consolidation de la paix et la lutte contre l'insécurité. Les réformes devraient par ailleurs viser à accroître l'efficacité des activités de renforcement des capacités aux fins du développement durable, par la promotion de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire et la valorisation des ressources humaines. Le Burkina Faso examine les propositions formulées dans le cadre du dialogue sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement, notamment l'une assistance apportée aux pays dans l'élaboration de cadres nationaux de mise en œuvre du Programme 2030.

61. Les États sont responsables en premier lieu de leur propre développement, mais le système des Nations Unies devra jouer une part importante aux côtés des États. C'est pourquoi le Burkina Faso demande la mise en place d'un système plus proche des réalités des peuples et qui s'adapte à leurs besoins spécifiques.

62. **M^{me} Derderian** (États-Unis d'Amérique) précise que le système des Nations Unies pour le développement doit être fondamentalement remodelé et réformé afin de réaliser un programme universel mis en œuvre durant une période de déclin du financement des activités de base. Des solutions sont à trouver pour éliminer les divisions entre les programmes d'assistance humanitaire et les programmes de développement. Un examen des mandats et des structures est requis pour déterminer à quoi pourrait ressembler un système des Nations Unies pour le développement plus efficient et efficace.

63. L'examen quadriennal complet 2016 devrait être un document stratégique de haut niveau détaillant les attentes des États Membres à l'égard du système des Nations Unies pour le développement et les grandes lignes d'une structure flexible facilitant l'atteinte de cet objectif. Il doit par ailleurs préserver la possibilité de préciser d'autres processus, par exemple le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et les plans stratégiques de chaque organisme, à négocier en 2017. Il convient d'améliorer les résultats opérationnels et la coordination, de réduire les chevauchements et la concurrence et de renforcer la cohérence au niveau national.

64. L'examen quadriennal complet est devenu un document extrêmement détaillé régissant les questions opérationnelles et budgétaires à un niveau que les États-Unis jugent inapproprié compte tenu de l'envergure et de la complexité des activités des divers organismes. Ces derniers ne devraient pas être gérés à ce niveau de détail ou surchargés d'exigences de rapport au point de ne plus être en mesure de fournir d'assistance au développement. L'examen 2016 devrait idéalement être relativement bref, préciser une orientation stratégique claire puis laisser les organismes définir les détails opérationnels dans le processus visant à mettre en œuvre au mieux le Programme 2030.

65. **M^{me} Pham Kim Anh** (Viet Nam) déclare que l'éradication de la pauvreté doit être l'objectif primordial de l'action du système des Nations Unies pour le développement. Le renforcement des capacités nationales est essentiel pour éliminer la pauvreté et relever les défis posés au développement des pays les moins développés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire.

66. Le déséquilibre entre le financement des ressources de base et des autres ressources pour les activités opérationnelles de l'ONU en faveur du développement pose de nombreux problèmes de fonctionnement au système des Nations Unies pour le développement, notamment au niveau national. Le Viet Nam appelle les pays donateurs à honorer leurs engagements financiers envers le système des Nations Unies pour le développement, et notamment à assurer le financement des activités de base. Il faut redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre d'une masse critique et le recouvrement adéquat des frais afin de faciliter le fonctionnement des entités des Nations Unies.

67. Les plans stratégiques des fonds et programmes des Nations Unies devraient être alignés sur les stratégies et priorités nationales, ce qui permettrait de démultiplier les capacités nationales dans le processus de mise en œuvre et de mobiliser et optimiser les ressources.

68. La délégation vietnamienne espère de nouveaux progrès dans le renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, notamment une accélération des procédures opérationnelles permanentes et la mise en place de plus de services

communs et d'unités opérationnelles conjointes. Une forte appropriation par les gouvernements est décisive pour ce processus. Les études menées dans les pays volontaires dans le contexte du pilote de l'initiative « Unis dans l'action » font état d'un surcroît de cohérence, de pertinence et d'efficacité du système des Nations Unies pour le développement dans ces pays. Le « bureau unique vert des Nations Unies » au Viet Nam a contribué à réduire les coûts de transaction et à renforcer la collaboration. C'est pourquoi la délégation vietnamienne encourage le système pour le développement à tirer les enseignements de ce qui a fonctionné, tout en rappelant qu'il convient d'éviter toute approche uniforme appliquée à tous les pays. La mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » et d'autres modalités doit être adaptée aux caractéristiques spécifiques et aux exigences de chaque pays particulier.

69. **M. Mendoza-García** (observateur du Costa Rica) déclare que pour s'adapter aux nouvelles réalités, le système des Nations Unies doit être guidé par le principe d'efficacité qui devrait inclure un meilleur cadre de responsabilité et une plus grande transparence. Lorsque le système aura fait la preuve de son efficacité, les pays devront être encouragés à dégager davantage de ressources. Plutôt que de s'éparpiller, le système doit être ciblé, coordonné et optimisé. Les actions collectives et les réponses communes doivent servir aussi bien les intérêts du système que ceux des États Membres. Il convient d'harmoniser les décisions et d'avoir conscience des liens entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Cette tâche ardue suppose d'abandonner les cloisonnements organisationnels et de rompre avec les mentalités du passé. A cet égard, la délégation du Costa Rica souscrit pleinement aux principes d'universalité et d'intégralité, ainsi qu'à l'engagement de ne laisser personne de côté.

70. Le système des Nations Unies pour le développement doit être capable d'apporter des réponses collectives à l'ensemble des pays et des populations qui en ont besoin. Ces réponses tiendront compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté pour l'éradiquer et de la multidimensionnalité du développement durable pour le mettre en œuvre. Le système ne saurait continuer d'échafauder ses stratégies de travail en prenant pour seul indicateur le revenu par habitant. Il convient d'engager une révolution de l'information afin de produire des

données ventilées et factuelles contribuant à la formulation de réponses adaptées aux demandes actuelles.

71. Le Costa Rica soutient l'appel en faveur d'une meilleure prévisibilité dans les financements et de la création de moyens d'attirer les donateurs traditionnels et non-traditionnels. Le désarmement pourrait devenir l'une des formes de financement innovantes les plus intelligentes et astucieuses qui soient et permettrait de dégager des ressources importantes à consacrer aux progrès socioéconomiques pour tous. Le Costa Rica n'arrive pas à comprendre comment un monde censé devenir plus durable peut tolérer le commerce pervers des armes, qui perpétue la dépendance et la violence.

72. Le Costa Rica n'est pas favorable à un modèle qui encourage la concurrence entre les organismes des Nations Unies. Il préconise par contre un modèle flexible, fournissant des orientations, encourageant la coopération et favorisant l'intégration et la participation active des divers organismes à chaque objectif et cible de développement durable. La question est de savoir s'il est nécessaire de modifier les mandats des institutions spécialisées, programmes et fonds pour parvenir à cet objectif. Comment mettre en œuvre un programme universel, s'il repose sur une structure organisationnelle compartimentée? Comment imaginer qu'un système qui encourage la concurrence entre les divers organismes et programmes puisse favoriser la collaboration et l'innovation?

73. La coopération Sud-Sud et triangulaire peut continuer de compléter utilement d'autres modèles de coopération, mais le renforcement de l'efficacité et du caractère global de cette coopération nécessite des ressources considérables. Des fonds multilatéraux et multipartites pourraient constituer une solution viable à cet égard. Une telle coopération encouragerait également la création et l'échange de capacités et de connaissances, notamment entre les pays à revenu intermédiaire.

74. De nouveaux modèles de travail devraient être encouragés au sein des groupes et pays qui ne disposent pas d'une stratégie de développement précise, tels que les pays à revenu intermédiaire. Le système des Nations Unies pour le développement ne propose pas de stratégie intégrée à ces pays, malgré les nombreux rapports qui en ont souligné la nécessité. Des actions de coopération ont été menées dans ces pays, mais on ignore tout de leur impact et des suites

données, ce qui permet une nouvelle fois de douter de l'efficacité du système.

75. L'Organisation aurait tout à gagner de progrès dans la réalisation du développement durable en faveur de toutes les personnes vulnérables, indépendamment de l'endroit où elles vivent. Ces progrès permettraient de satisfaire les besoins des nombreuses poches de pauvreté qui subsistent dans ces pays, ainsi que dans les pays récemment entrés dans la catégorie des pays les moins avancés ou sur le point de le faire. Ils contribueraient par ailleurs à acquérir une expérience institutionnelle indispensable dans la prochaine phase du développement.

76. **M. Estreme** (Argentine) précise qu'au cours de la dernière décennie, plusieurs délégations ont fait part de leurs inquiétudes devant la stagnation des financements alloués aux fonctions essentielles du système des Nations Unies à partir des ressources de base, par rapport à la croissance exponentielle des ressources autres. Le fait que le financement des activités de développement à partir de fonds extrabudgétaires soit passé de 50 % en 1998 à 76 % en 2014 place le système de développement de l'ONU face à un défi majeur. Étant donné le caractère limité et imprévisible des ressources autres que les ressources de base, le financement des activités de l'ONU à partir du budget de base présente des avantages manifestes, et permet notamment d'aligner le système sur les priorités des États Membres et sur les principes de neutralité et d'appropriation nationale.

77. Malheureusement, les appels répétés à une correction du déséquilibre entre les ressources de base et les ressources autres n'ont pas eu l'effet escompté. Il convient à cet égard d'améliorer les systèmes de contrôle et de responsabilisation afin de renforcer la confiance des pays donateurs. Tout en soulignant l'importance d'une gestion axée sur les résultats et de la responsabilisation, l'Argentine invite instamment les délégations à prendre conscience du risque de voir les pays donateurs baser leurs décisions de financement sur la volonté d'améliorer leur image politique et d'obtenir des résultats à court terme.

78. La composition et le fonctionnement des organes directeurs des fonds et programmes méritent d'être réexaminés. Il serait par ailleurs nécessaire de se pencher sur la question d'une représentation équilibrée, tant dans une perspective géographique que d'égalité des sexes, au sein des organismes du système. Le

déséquilibre actuel dans la composition des conseils d'administration des fonds et programmes se traduit par une participation quasi-inexistante des pays en développement à la prise de décisions sur des sujets qui pourtant les concernent directement. Le système de développement doit être flexible, capable de s'adapter aux différents besoins des pays et apporter une aide aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement, aux États en développement sans littoral, aux pays à revenu intermédiaire et même, vu le caractère universel du Programme 2030, aux pays développés.

79. Comme noté dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet (A/71/63-E/2016/8), le fait que le système des Nations Unies pour le développement demeure le partenaire préféré des pays de programme a son importance. Il est par conséquent inutile de réinventer la roue et il faut éviter de « réformer pour réformer ». Les négociations de l'examen quadriennal complet doivent être ambitieuses tout en restant réalistes et chercher continuellement à améliorer le système de développement tout au long de la durée de vie du Programme 2030.

80. **M^{me} Fladby** (observatrice de la Norvège) déclare que le succès de la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » dépend de la manière dont les pays s'approprient effectivement les initiatives de développement. Le suivi de la mise en œuvre des éléments fondamentaux des instructions permanentes montre que des progrès restent à faire. La Norvège demande instamment à toutes les équipes de pays de s'y employer, en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes.

81. La Norvège se félicite de l'accent placé sur le principe « d'unité d'action » et note avec satisfaction les économies substantielles et l'amélioration de la qualité documentées dans l'évaluation à mi-parcours de la phase pilote de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle espère que d'autres équipes de pays adopteront une telle stratégie et encourage le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement à poursuivre leurs efforts pour réaliser des économies.

82. La Norvège déplore la lenteur des progrès dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le pourcentage d'entités ayant adopté une stratégie en faveur de l'égalité de genre ou répondant

aux exigences du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes reste faible. Il est décevant qu'aucune entité de l'ONU n'ait honoré le volet financier des sept engagements du Plan d'action du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

83. Le prochain examen quadriennal complet doit être plus stratégique et la résolution qui en sortira devra définir ce que le système des Nations Unies pour le développement doit faire, et pas seulement comment il doit travailler. Il faut que le système soit capable de relever rapidement des défis en constante évolution et de répondre aux besoins changeants et diversifiés des pays partenaires. Des modèles d'engagement différenciés, adaptés aux contextes nationaux, sont nécessaires.

84. Le système des Nations Unies pour le développement doit poursuivre son action de grande envergure dans les pays les moins développés et redoubler d'efforts dans les pays politiquement fragiles, en s'appuyant sur les instruments mis au point et l'expérience acquise dans la collaboration stratégique entre les trois piliers du développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme.

85. La Norvège est préoccupée par le décalage entre ce que l'on attend du système des Nations Unies pour le développement et son mode de financement. Elle apprécierait que l'on explore davantage des modèles fondés sur l'idée que le financement doit être adapté à la fonction.

86. Les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement doivent accorder une attention particulière au système des coordonnateurs résidents, dont l'un des nombreux problèmes est la disponibilité de ressources suffisantes. La Cinquième Commission pourrait en premier lieu convenir de prendre en charge la part du Secrétariat de l'accord relatif à la participation aux coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement pour le système des coordonnateurs résidents.

87. **M^{me} Navarro** (Panama) estime que les activités opérationnelles de développement doivent être gérées avec souplesse, en tenant compte des besoins de chacun des pays, et mises en œuvre à la demande de ces derniers, conformément à leurs stratégies et priorités nationales de développement. Les actions à

engager doivent par conséquent soutenir la gestion, la mise en place et l'exécution des programmes et projets pour les États Membres, visant à réaliser les objectifs de développement durable et à consolider le développement humain dans les pays. L'initiative « Unis dans l'action » devrait être résolument orientée vers l'atteinte de résultats, le renforcement de la responsabilisation et la conduite d'évaluations conjointes.

88. L'examen quadriennal complet a entre autres pour fonction de veiller à ce que le système des Nations Unies puisse compter sur des moyens adéquats pour contribuer à la réalisation des objectifs du Programme 2030. L'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact du soutien apporté par les Nations Unies aux pays en développement devraient être évalués à l'aune de sa capacité à aider ces pays à satisfaire leurs besoins en matière de développement durable.

89. S'agissant du financement, les organismes doivent corriger de manière cohérente le déséquilibre entre les ressources de base et les ressources autres et enjoindre le système des Nations Unies pour le développement de veiller à ce que les ressources extrabudgétaires soient pleinement conformes aux besoins et priorités nationaux ainsi qu'au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il appartient par ailleurs aux pays donateurs de faire preuve de solidarité et de respecter les priorités des pays bénéficiaires.

90. Les pays développés et les instances internationales doivent garder à l'esprit les besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire et accroître et améliorer la coopération internationale avec ces derniers, car ils abritent un pourcentage important de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté et continuent de se heurter à de graves problèmes de développement. Pour relever les défis en la matière, les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement doivent promouvoir différents mécanismes de coopération, notamment la coopération Sud-Sud et triangulaire, être guidées par les principes de solidarité et de bénéfice mutuel et alignées sur les objectifs et cibles du Programme 2030. La coopération Sud-Sud doit rester un complément de la coopération Nord-Sud traditionnelle et ne saurait s'y substituer. Les stratégies définies pour les pays à revenu intermédiaire doivent être souples, différenciées, efficaces et en adéquation avec leurs spécificités et priorités

nationales. Il convient de mettre l'accent sur le renforcement des capacités en matière de politique publique, de partage des connaissances et de bonnes pratiques.

91. **M. Mamabolo** (Afrique du Sud) estime que le système des Nations Unies pour le développement devrait opérer dans les limites des politiques et programmes nationaux des pays bénéficiaires afin de garantir le partage des résultats au niveau national. Il appartient au prochain examen quadriennal complet de redoubler d'efforts dans l'exercice de son mandat traditionnel qui est de définir la façon dont le système de développement des Nations Unies fonctionne en appui aux programmes de développement nationaux. La Résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies souligne qu'il faut accorder une priorité absolue à l'élimination de la pauvreté et faire de cet objectif le principe qui sous-tend le système des Nations Unies pour le développement. L'Afrique du Sud et les autres pays en développement attachent une énorme importance à cet aspect. Un examen quadriennal complet renforcé, aligné sur les objectifs de développement arrêtés au plan international et y répondant, doit satisfaire aux attentes de tous les États, en particulier les pays en développement.

92. Une augmentation substantielle des ressources de base s'impose pour que l'action des Nations Unies dans les pays de programme puisse avoir un impact concret. Le déséquilibre actuel entre les ressources de base et les ressources autres et la fragmentation qui en découle sont source de graves préoccupations. Un système des Nations Unies pour le développement coordonné et cohérent ne saurait fonctionner sans des fonds adéquats, prévisibles et stables pour ses activités opérationnelles. L'Afrique du Sud est déçue de constater l'apparente incapacité des conseils d'administration des fonds et programmes à assurer, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, le financement des activités opérationnelles en faveur du développement. Il faut encourager le renforcement des capacités nationales dans les pays en développement, afin de leur permettre de répondre aux priorités nationales et de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international.

93. Le système des Nations Unies pour le développement doit revoir la composition et le fonctionnement des structures de gouvernance de ses

fonds et programmes. L'Afrique du Sud préconise d'engager rapidement une réforme de ces structures afin d'adapter le système aux réalités actuelles. Celui-ci doit améliorer son mécanisme interinstitutions de coordination en vue de nouer des liens de coopération stratégique entre les différentes composantes du système dans le cadre de la programmation et des activités dans les pays connaissant des situations complexes en matière de développement. Les interventions doivent se faire à la demande des gouvernements afin de garantir que les mandats correspondent et sont conformes aux priorités et politiques nationales en matière de développement.

94. L'Afrique du Sud s'inquiète du déclin de l'aide publique au développement, en particulier en faveur des pays les moins développés, et des conséquences négatives au plan financier pour beaucoup de pays en développement. La coopération Nord-Sud traditionnelle, dans laquelle les pays développés jouent un rôle essentiel, est d'une importance fondamentale. La coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi que le financement du secteur privé doivent compléter la coopération Nord-Sud et non s'y substituer.

95. **M. Alhakim** (Irak) déclare que son Gouvernement croit en la forte corrélation entre un renforcement de l'efficacité et de la cohérence du système des Nations Unies pour le développement et les résultats concrets permettant d'aider les pays en développement à éradiquer la pauvreté et parvenir à une croissance économique soutenue et au développement durable. Les activités opérationnelles en faveur du développement doivent relever les défis de taille qui se posent en matière de développement durable en renforçant les capacités nationales des pays en développement et les moins développés et en leur donnant les moyens de satisfaire leurs priorités nationales pour atteindre les objectifs de développement convenus au plan international. L'objectif le plus urgent est de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; sans éradication de la pauvreté, il ne peut y avoir de développement durable réel et concret dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

96. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement doivent être globales, volontaires, neutres, multilatérales et capables de répondre aux besoins des pays de programme. Elles devraient profiter à ces derniers en

fonction de leurs demandes et conformément à leurs politiques et priorités de développement, et devenir ainsi un instrument efficace d'aide aux pays en développement et les moins développés dans l'atteinte des objectifs du Programme 2030.

97. L'établissement d'un vaste partenariat grâce à la promotion du rôle du secteur privé et de la société civile peut contribuer à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. On pourrait envisager la création d'une structure placée sous l'égide des Nations Unies, chargée de gérer les crises et les risques économiques et de formuler les recommandations nécessaires pour aider les États Membres à surmonter les nombreuses difficultés et relever les défis auxquels ils sont confrontés dans leurs efforts de préservation de la stabilité économique. Un programme ou cadre global pourrait être mis en place pour identifier plus clairement les engagements des pays développés, qui devraient être tenus de mettre en œuvre l'accord d'Addis-Abeba de financement du développement des économies en développement, à la lumière notamment des crises financières internationales qui ont entraîné une chute des taux de croissance dans ces pays.

98. Les programmes qui ne correspondent pas aux spécificités économiques, sociales et politiques de chaque pays ne sauraient être efficaces. Le système des Nations Unies pour le développement doit s'employer à mettre en place différents cadres afin d'encourager les divers aspects et piliers de la gouvernance à soutenir la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et stratégies en matière de développement. Il convient également de mettre en place différents mécanismes permettant de définir la responsabilité sociale des principaux acteurs de la société et d'établir un système de valeurs sociales. Par ailleurs, des mesures s'imposent pour asseoir et renforcer les divers cadres de gouvernance aux niveaux local et national.

99. Le renforcement des capacités devrait reposer sur les besoins spécifiques des pays en matière de formation afin de permettre la mise en œuvre de leurs stratégies et plans à l'échelon central et local et de renforcer leurs ressources humaines. L'efficacité de la formation dispensée par les organismes des Nations Unies doit être évaluée afin de juger de son impact sur la productivité et la performance professionnelle et institutionnelle.

100. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) est d'avis qu'il faut aborder avec prudence la proposition visant à étendre la portée habituelle des actions en faveur du développement, s'agissant en particulier de la possibilité d'associer les activités de développement et l'action humanitaire. Il serait dangereux de confier au système de développement la responsabilité de la gestion des crises, en particulier des crises chroniques, et d'inscrire à l'ordre du jour politique les questions liées au développement, dans la mesure où la nature apolitique des travaux de développement a toujours été l'une des principales caractéristiques de ce domaine et une grande force. Les efforts conjoints devraient s'attacher à améliorer les mécanismes de coordination existants pour être en mesure de faire face aux situations d'urgence, y compris au titre du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

La séance est levée à 13 h 10.

101. La politique liée aux activités opérationnelles de développement devrait continuer de reposer sur le principe de maîtrise nationale de la détermination des stratégies à mettre en œuvre pour parvenir au développement durable. Le système des Nations Unies pour le développement devrait aider et soutenir les actions pertinentes menées par les États Membres, plutôt que de les façonner pour les rendre conformes à ses propres politiques. La réforme doit viser à une meilleure harmonisation des travaux des fonds et programmes et veiller à une utilisation efficace des dons. Les éléments de l'initiative « Unis dans l'action » qui ne se sont pas avérés efficaces devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi afin de déterminer s'il est réellement utile de préconiser une transition universelle vers cette initiative. L'efficacité de l'action du système des Nations Unies pour le développement requiert un financement suffisant, souple et stable visant à une utilisation rationnelle des ressources des donateurs et prenant en compte les intérêts nationaux des pays de programme.

102. La Fédération de Russie soutient les efforts déployés par les Nations Unies pour nouer des partenariats avec la société civile et les entreprises afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Lors de l'établissement de partenariats, il convient de s'attacher à mener des activités développées et éprouvées dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, afin d'écartier tout risque de travailler avec des partenaires peu scrupuleux susceptibles de mettre à mal l'autorité des Nations Unies.